

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE

DIVISION NATIONALE
ANTITERRORISTE

n° 144/219

AFFAIRE :

C/ ... X

Assassinat en relation avec
une entreprise terroriste

OBJET :

Déposition de :

Monsieur Pascal ESTEVADA, 39
ans, militaire de carrière.



D6044
PROCES-VERBAL

L'an deux mille deux
le vingt et un mars à quatorze heures quinze

NOUS, Frédéric PIWOWARCZYK, lieutenant de police
en fonction à la division nationale antiterroriste de la
direction centrale de la police judiciaire

Officier de police judiciaire en résidence à PARIS, -----

--- Etant au service, -----

--- Agissant en vertu et pour l'exécution de la commission rogatoire délivrée
le 3 octobre 2000 par monsieur Jean-Louis BRUGUIERE, Premier vice-
président chargé de l'instruction et monsieur Jean-François RICARD,
Premier juge d'instruction au tribunal de grande instance de PARIS, relative
à l'information n° 1341 suivie contre X... du chef d'assassinat en relation
avec une entreprise terroriste, -----

--- Vu les articles 81, 151 et suivants du code de procédure pénale, -----

--- Avons mandé et constatons que se présente monsieur Pascal
ESTEVADA, lequel connaissance prise de la délégation judiciaire en notre
possession et après avoir prêté serment dans les formes de droit, dépose
comme suit: -----

--- "Je me nomme Pascal ESTEVADA, je suis né le 7 février 1963 à
CERGY-PONTOISE (Val d'Oise), je suis de nationalité française, je suis
adjudant de l'armée de terre actuellement en poste à l'ambassade de France à
LUANDA (Angola) comme secrétaire adjoint à l'attaché de défense et ce
depuis juillet 2001. Avant cette affectation, j'étais basé au 44^{ème} régiment
d'infanterie à PARIS. Ma carrière militaire a débuté le 1^{er} avril 1982 à l'Ecole
d'application de l'infanterie de MONTPELLIER (Hérault). Après avoir été
muté le 1^{er} avril 1983 au 76^{ème} régiment d'infanterie de VINCENNES (Val
de Marne), j'ai rejoint courant été 1988 le 1^{er} régiment parachutiste
d'infanterie de marine à BAYONNE et successivement j'ai été affecté au 8^{ème}
régiment d'infanterie à NOYON (Oise) puis en 1997 au 44^{ème} régiment
d'infanterie à PARIS et de là j'ai été nommé à LUANDA à l'ambassade de
France. -----

--- Pour des raisons de sécurité, vous m'informez que j'étais domicilié à
votre service, la division nationale antiterroriste et que je serai répertorié
sur le registre ad hoc sous le numéro 19. -----

--- SUR LES FAITS : -----

--- Pour répondre à votre question sur mes séjours "Outre-mer", j'ai effectué
trois séjours en République Centre-africaine en 1990 pour l'un et en 1992
pour les deux autres. Je précise que ces séjours furent de l'ordre de quatre
mois environ. -----



D6045

--- En ce qui concerne mes missions au Rwanda, j'ai effectué la première en mars 91 sur une durée de cinq mois environ et ce en qualité de membre du "détachement d'assistance militaire et d'instruction" (D.A.M.I.) avec le grade de sergent-chef de l'armée française ce qui équivalait au grade d'adjudant-chef de l'armée rwandaise. J'ai effectué un second séjour en 1992 sans me souvenir de la période précise. En 1993, j'ai effectué une nouvelle mission d'environ un mois toujours dans le cadre du D.A.M.I., cette mission a été très courte et réalisée au mois de novembre me semble-t-il. Là également pour cette mission, j'étais toujours chargé d'assurer la formation des "Forces armées rwandaises" (F.A.R.), mon supérieur hiérarchique était le colonel SANINO.

--- Initialement, j'avais pensé partir pour une mission de quatre mois mais un mois après nous avons reçu l'ordre de quitter le Rwanda. J'en ignore les raisons officielles. Je n'ai jamais appartenu aux opérations "Noroit" et "Turquoise". Dans le cadre de ma mission, j'utilisais le pseudonyme d'"Etienne" comme l'ensemble des membres du D.A.M.I., la première lettre reprenant celle du nom de famille et ce pour des raisons de simplicité administrative et de sécurité pour nos familles.

--- A mon retour de mission du Rwanda, j'ai rejoint mon régiment à BAYONNE.

--- Sans que je ne me souvienne des dates précises, j'ai été affecté dans le courant du premier trimestre 1994, en qualité de "D.A.M.I." auprès des forces armées du Burundi et plus spécialement chargé de ce qui devait devenir la garde présidentielle. Je me souviens que le président de l'époque était Sylvestre NTIBANTUNGANYA. Je suis resté en place quatre mois jusqu'en juillet 1994 date à laquelle j'ai rejoint mon régiment à BAYONNE avant d'être muté au 8^{ème} régiment d'infanterie à NOYON. Ce fut mon dernier séjour en Afrique avant mon affectation à l'ambassade de France à LUANDA depuis l'été 2001.

--- QUESTION : Avez-vous suivi, depuis votre engagement dans l'armée française, une formation à l'utilisation des missiles sol-air ?

--- REponse : Non, je suis affirmatif, je n'ai jamais suivi de formation à l'utilisation des missiles sol-air. Pour répondre à votre question, sans être un spécialiste en tir mortier, j'ai le niveau requis pour procéder, en tant que chef de section d'infanterie légère, au réglage de mortiers.

--- QUESTION : Après votre départ du Rwanda ou de la région des Grands Lacs, avez-vous eu l'occasion d'y retourner, soit à titre personnel soit pour des raisons professionnelles ?

--- REponse : Je ne suis pas retourné au Rwanda ou dans la région des Grands Lacs à titre personnel mais professionnellement, comme je vous l'ai dit précédemment, j'ai fait un séjour au Burundi. Pour les dates précises, je vous les communiquerai dès mon retour à LUANDA.

--- QUESTION : Avez-vous été avisé par les autorités militaires françaises que dès le mois d'août 1994, votre pseudo "Etienne" avait été cité dans une "confession" signée par un certain "Thaddée", datée du 29 mai 1994 à KIGALI et remise à une journaliste belge du quotidien "Le Soir", madame Colette BRAECKMAN ?



[Handwritten signature]



D6046

--- REPONSE : Non, ma hiérarchie militaire ne m'a jamais fait part de ce que mon pseudo "Etienne" avait été cité anonymement dans le cadre de l'attentat contre l'avion du président rwandais et repris par Colette BRAECKMAN journaliste au quotidien "Le Soir". Par contre, courant août 1994, alors affecté à NOYON, un jour où je sortais de mon domicile pour aller faire du sport, j'ai été abordé par deux individus se disant journalistes belges qui m'ont posé une série de questions sur ce sujet. Ils m'ont demandé de confirmer si j'étais bien "Etienne" qui avait été en poste au Rwanda. J'ai répondu brièvement en précisant que de telles demandes ne pouvaient se faire sans l'aval de mon chef de corps. Ils n'ont pas insisté et je ne les ai jamais revus. Par la suite, j'ai été auditionné par la D.P.S.D.

--- Ces "journalistes" ayant fait référence au livre de Colette BRAECKMAN, je me suis empressé de l'acheter et j'ai alors pris connaissance des "accusations" portées à l'encontre d'"Etienne" et du D.A.M.I.

--- QUESTION : La "confession" de ce "Thaddée" vous désigne, en compagnie d'un autre membre du "DAMI" comme étant à l'origine du tir de missiles sur l'avion présidentiel rwandais et ce pour le compte de membres du parti de la "Coalition pour la Défense de la République" (C.D.R.). Qu'avez-vous à dire contre cette accusation ? Où étiez-vous le 6 avril 1994 ?

--- REPONSE : En ce qui concerne la journée du 6 avril 1994, de mémoire, je pense que je me trouvais au Burundi dans le cadre de ma mission "D.A.M.I.", je ne serai formel qu'après avoir lu mon carnet de campagne.

--- Pour ce qui est de la "confession" de ce Thaddée, elle ne me concerne absolument pas. Si "Etienne" était bien le pseudonyme que je portais lors de mon séjour au Rwanda, je ne suis en rien concerné dans une participation quelconque à l'attentat commis le 6 avril 1994 contre l'avion présidentiel rwandais. Vous m'avez donné lecture du document manuscrit ayant mis un certain "Etienne" en cause dans cette affaire, je vous précise que je ne connais pas de "Thaddée" qui aurait été chef de la milice à KIGALI (Rwanda). Je trouve curieux que cette confession ne soit pas signée par un nom identifiable et que ce dénonciateur s'accusant d'avoir commandité cet attentat cite mon pseudo alors qu'il n'a pas identifié les quatre personnes au "courant de ce complot".

--- Mon appréciation personnelle me fait penser que ce document a été rédigé pour nuire à la crédibilité de l'armée française et rendre celle-ci responsable de l'attentat du 6 avril 1994.

--- QUESTION : Lors de votre séjour au Rwanda, avez-vous eu l'occasion de lier des contacts avec des membres de mouvements politiques rwandais, si oui lesquels ?

--- REPONSE : Non, je n'ai jamais eu de relations avec des politiques rwandais, de plus, les instructions reçues étaient de ne pas avoir de contact avec des membres politiques de tous partis. A plus forte raison, je n'ai jamais été en contact avec des membres de la C.D.R. Pour répondre à votre question, à ma connaissance, le D.A.M.I. n'a jamais entraîné ou formé aucune des milices liées aux partis politiques rwandais, notre seule mission étant de former l'armée rwandaise en uniforme.



Handwritten signature



D6047

Suite au procès-verbal de déposition de Pascal ESTEVADA

Feuillet numéro QUATRE

--- QUESTION : Suite à votre identification par les gendarmes de l'auditorat militaire de Belgique également en août 1994 et à la publication de votre nom dans le rapport de la commission d'enquête parlementaire française, avez-vous été entendu par une autorité militaire française ou par des membres de ladite commission d'enquête ?

--- REponse : Non, je n'ai jamais été entendu par la commission d'enquête parlementaire française ou par une autorité militaire française.

--- QUESTION : Selon ce même rapport, vous seriez réapparu au Rwanda en février 1994, est-ce exact, dans l'affirmative quelles en étaient les raisons ?

--- REponse : Non, je confirme à nouveau que je n'étais pas au Rwanda en février 1994, il me semble qu'à cette date, je me trouvais en stage de haute montagne à BARREGES (Pyrénées orientales) afin d'y passer le brevet alpin militaire. Je m'engage à vérifier cette date de stage pour vous la communiquer.

--- QUESTION : Lors de votre séjour au Rwanda, avez-vous fréquenté l'hôtel "Ibis" de BUTARE, connaissiez-vous son gérant, monsieur Michel CAMPION ?

--- REponse : Non, je n'ai jamais été logé à l'hôtel "Ibis" de BUTARE. Vous me dites qu'un officier français aurait logé à cet hôtel le 2 avril 1994 accompagné d'une amie anglaise, je peux vous dire que cela ne me concerne pas. Par contre en 1991, lors de mon premier séjour, je ne me souviens plus si c'était à GITARAMA ou à BUTARE que j'ai visité un musée sur l'histoire du Rwanda. De même, suite à votre question, je vous précise que je n'ai jamais été affecté à DJIBOUTI. Je ne connais pas de Michel CAMPION.

--- QUESTION : Selon un procès-verbal établi par l'auditorat militaire belge, vous auriez rencontré, en 1994 à BUJUMBURA (Burundi), un certain Georges GERIN, cette affirmation est-elle exacte et connaissez-vous ce témoin ?

--- REponse : Sans connaître le nom de Georges GERIN, j'ai effectivement rencontré à BUJUMBURA, un ancien organisateur belge de safari venant de KIGALI mais dont je ne me souviens pas du nom. En tout cas cette rencontre confirme ma présence à BUJUMBURA où je participais à l'instruction de la future garde présidentielle. Mais je répète que je ne me trouvais pas au Rwanda, au début de l'année 1994, avant mon affectation à BUJUMBURA.

--- QUESTION : Avez-vous eu connaissance de la parution, en novembre 1995, du livre "7 avril 1994 : 10 commandos vont mourir" écrit par le journaliste belge Alexandre GOFFIN où, sous le pseudo "le chef Estevan", vous êtes décrit comme étant, en compagnie d'un coéquipier, l'auteur du tir d'au moins un missile sur l'avion présidentiel ?

--- REponse : Je n'ai jamais eu connaissance du livre d'Alexandre GOFFIN, "7 avril 1994 : 10 commandos vont mourir". Je trouve cette accusation totalement infondée et ridicule.



Handwritten signature



D6048

Suite au procès-verbal de déposition de Pascal ESTEVADA
Feuillet numéro CINQ

--- QUESTION : Lors de vos séjours au Rwanda ou dans la région des Grands Lacs, avez-vous eu l'occasion de rencontrer l'individu qui vous est représenté sur cliché photographique et pouvant se nommer "Phil Van Der BERKN" (phonétique) (document annexé au procès-verbal n° 144/103 en date du 10 avril 2001) ?

--- REponse : Je ne connais pas l'individu que vous m'avez représenté sur cliché photographique annexé à votre procès-verbal numéro 144/103 en date du 10 avril 2001. Le nom de Phil Van Der BERKN ne me dit absolument rien.

--- Dès mon retour à LUANDA, je vous communiquerai les informations matérialisant les dates de mes séjours "Outre-mer".

--- Je ne vois rien d'autre à ajouter à ma déposition".

--- Après lecture faite par lui-même, Pascal ESTEVADA, persiste et signe le présent avec nous à seize heures vingt.

Pascal ESTEVADA

Le lieutenant de police

